

## 1. Programme 110 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

### 1.1. Présentation du programme

#### 1.1.1. Description du programme

Le programme « Gestion Intégrée des Ressources en Eau » contribue à la promotion et à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays. Son objectif stratégique est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques. Il est composé de six (06) actions que sont :

- **Action 11001** : cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau. Son objectif est d'élaborer et suivre la mise en œuvre du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau ;
- **Action 11002** : renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes. Elle a pour objectif d'assurer un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes. Il s'agit de renforcer les capacités techniques et logistiques des parties prenantes et de promouvoir l'implication plus forte des autres acteurs nationaux dans la gestion de l'eau et la culture de redevabilité envers les citoyens ;
- **Action 11003** : système national d'information sur l'eau. Son objectif est d'assurer l'information sur l'eau au bénéfice des usagers. Il s'agit de rendre disponible continuellement les données et informations relatives aux eaux de surface, eaux souterraines, à la qualité de l'eau et aux risques divers ;
- **Action 11004** : recherche-développement dans le domaine de l'eau. Elle a pour objectif de renforcer le suivi de la mise en œuvre de la GIRE. Elle vise à identifier et vulgariser toutes les techniques et stratégies qui permettront d'optimiser les usages de l'eau dans tous les secteurs et de faire face aux impacts négatifs du changement climatique global au Burkina Faso ;
- **Action 11005** : protection des ressources en eau. Elle a pour objectif d'assurer une meilleure protection des ressources en eau. Elle vise la préservation durable de la qualité des ressources en eau pour les divers usages et à réduire les pertes de quantités d'eau mobilisable ;
- **Action 11006** : communication, plaidoyer et prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau. Son objectif est de changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau. Il s'agit d'améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau et de mener des actions d'information, d'éducation et de communication sur la GIRE.

A cet effet, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment : l'objectif stratégique (OS 4.1) « développer durablement un secteur agrosylvopastoral faune et halieutique productif et résilient d'avantage orienter vers le marché », l'objectif stratégique (OS 4.4) « développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » et l'objectif stratégique (OS 4.5) « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Les réformes et instruments entrepris par le programme pour améliorer la performance sont :

- l'adoption des textes complémentaires de la contribution financière en matière d'eau (CFE) ;
- l'adoption d'outils de planification (SDAGE, SAGE, PPI) au profit des agences de l'eau qui n'en disposent pas.

Sur la période 2023-2025, les priorités en matière de GIRE sont :

- l'évaluation des Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI) 2016-2020 des Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades;
- l'élaboration des Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI) des Agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades et du Nakanbé ;

- l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du complexe Samendéni-Sourou ;
- la finalisation et l'adoption des SDAGE des Agences de l'eau du Liptako et du Gourma ;
- la poursuite de la protection des berges des retenues d'eau et la lutte contre les plantes envahissantes;
- l'amélioration du recouvrement du volet «prélèvement de l'eau brute » de la Contribution Financière en matière d'Eau ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du volet « agricole » de la Contribution Financière en matière d'Eau
- la conduite des travaux de recherche sur des thématiques relatives à la connaissance des ressources en eau, à l'assainissement et aux changements climatiques.

Pour la mise en œuvre du programme, plusieurs acteurs sont mis à contribution conformément au tableau ci-dessous :

**Tableau n°5.110 : Structures, unités de gestion de projets, opérateurs, ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme**

Directions	Unités Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
1. Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE) 2. Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) 3. Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) 4. Directions Provinciales de l'Eau et de l'Assainissement (DPEA) 5. Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)	1. Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN), 2. PAEA	1. Agence de l'Eau des Cascades 2. Agence de l'Eau du Gourma 3. Agence de l'Eau du Liptako 4. Agence de l'Eau du Mouhoun 5. Agence de l'Eau du Nakanbé	1. Eau vive, 2. Water Aid, 3. DUTH Water Authority 4. OiEau 5. FASO KOOM 6. SNV 7. PARIIS

Source : Répertoire 2022 des projets et programmes du MEEEEA

## 1.1.2. Analyse diagnostique du programme

### 1.1.2.1. Contraintes

Les contraintes majeures qui peuvent entraver la mise en œuvre du programme ont notamment :

- l'absence de texte pour la prise en charge des acteurs non étatiques (CLE et associations) ;
- l'insécurité dans certaines localités du pays qui entrave la réalisation des activités des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

### 1.1.2.2. Défis

De nombreux défis restent à relever. Il s'agit de :

- améliorer la connaissance et de la gestion des ressources en eau par la réalisation de forages profonds de connaissance des eaux souterraines ;
- lutter contre les pollutions à travers les services polices de l'eau et l'opérationnalisation de la taxe sur la pollution de l'eau ;
- assurer la résolution durable des conflits liés à l'eau par le renforcement et la mise en place progressive des CLE et des guichets ;
- protéger des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.

### 1.1.2.3. Situation d'exécution du programme

La mise en œuvre des actions du programme a permis de :

- Améliorer le recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (volet prélèvement de l'eau brute). Les montants recouverts au cours des trois dernières années sont passé de **812 613 927 FCFA** en 2019 à **6 165 858 846 FCFA** en 2021 ;
- l'opérationnalisation des 13 services police de l'eau dans toutes les régions du pays est effective ;
- l'amélioration de la protection des ressources en eau est progressive à travers entre autres la délimitation des bandes de servitude de 15 barrages et de 2 lacs, l'aménagement de 21 sources d'eau, la destruction des plantes envahissantes au niveau de 13 retenues d'eau et barrages, le suivi de la qualité de l'eau au niveau de certains sites critiques et la mise en place de 23 digues filtrantes.

1.1.2.4. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.110 Principaux indicateurs du programme de gestion intégrée des ressources en eau

Objectifs	Indicateurs	Référence 2021		2022	Valeurs cibles			Structure Responsable
		Unité	Valeur		2023	2024	2025	
<b>Objectif stratégique :</b> Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	<b>Indicateur :</b> Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.	%	62,1 (valeur déterminée en 2018)	65	-	-	67	SP/GIRE
<b>Action 1 : Cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau</b>								
<b>Objectif Opérationnel 1 :</b> Élaborer et suivre la mise en œuvre du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre de Comités Locaux de l'Eau fonctionnel	Nombre	53	55	57	59	62	Agences de l'Eau
	<b>Indicateur 2 :</b> Taux de recouvrement de la CFE (base prévision).	%	+100	100	100	100	100	Agences de l'Eau
<b>Action 2 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes</b>								
<b>Objectif Opérationnel 2 :</b> Assurer un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes	<b>Indicateur :</b> Nombre de SDAGE élaboré	Nombre	0	1	2	-	-	Agences de l'Eau
<b>Action 3 : Système national d'information sur l'eau</b>								
<b>Objectif Opérationnel 3 :</b> Assurer l'information sur l'eau au bénéfice des usagers	<b>Indicateur 1 :</b> Taux d'optimisation du réseau (piézométrie)	%	70	70	95	95	95	DGRE
	<b>Indicateur 2 :</b> Taux d'optimisation du réseau (hydrométrie)	%	70	70	95	95	95	DGRE
<b>Action 4 : Recherche-développement dans le domaine de l'eau</b>								
<b>Objectif Opérationnel 4 :</b> Renforcer le suivi de la mise en œuvre de la GIRE	<b>Indicateur 1 :</b> Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	%	40	60	80	80	100	DGRE
<b>Action 5 : Protection des ressources en eau</b>								
<b>Objectif Opérationnel 5 :</b> Assurer une meilleure protection des ressources en eau	<b>Indicateur :</b> Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	%	20	22	25	27	30	SP/GIRE
<b>Action 6 : Communication, plaidoyer et prise en compte des questions de droits humains dans la gestion des ressources en eau</b>								
<b>Objectif opérationnel 6 :</b> changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.	<b>Indicateur 1 :</b> Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau	%	30	30	35	35	35	SP/GIRE

Objectifs	Indicateurs	Référence 2021		2022	Valeurs cibles			Structure Responsable
		Unité	Valeur		2023	2024	2025	
<b>Résultats majeurs (maximum 05) du programme attendu en 2023</b>								
<b>Résultats majeurs</b>		<b>Indicateurs d'extrants</b>			<b>Cibles 2023</b>			
Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako adoptés		Nombre de SDAGE adopté			2			
Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'agence de l'eau du Nakanbé élaboré		Nombre de PPI élaboré			1			
CFE recouvré (Base prévision)		Montant recouvré (FCFA)			2 milliards			
Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels		Nombre de Comités Locaux de l'Eau (CLE) fonctionnels			57			
Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin du Mouhoun élaboré		Nombre de SAGE élaboré			1			

**Source** : Matrice sectorielle, 2022

**Tableau n°7.110 : Matrice du cadre logique du programme « Gestion intégrée des Ressources en Eau »**

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
<b>Objectif stratégique : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques</b>						
<b>Indicateur</b> : Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers	Moyenne simple des taux par catégorisation de la satisfaction des besoins en eau des usagers : -Non satisfait (0-35%) -Faiblement satisfait (35-50%) -Moyennement satisfait (50-75%) -Satisfait (75-100%)	Triennale	National/espace de gestion	Rapports d'enquête.	Non-adhésion des populations et des parties prenantes à la vision partagée.	<b>SP/GIRE</b>
<b>Action n°1 : Cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau</b>						
<b>Objectif opérationnel</b> : Elaborer et suivre la mise en œuvre du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des ressources en eau						
<b>Indicateur 1</b> : Nombre de Comités Locaux de l'Eau fonctionnel	Décompte du nombre de Comités Locaux de l'Eau fonctionnel en année n.	Annuel	National	Rapport bilan annuel	Faible adhésion des parties prenantes	<b>SP/GIRE</b>
<b>Indicateur2</b> : Taux de recouvrement de la CFE (base prévision).	(Montant de la CFA recouverts au cours de l'année/montant prévisionnel annuel de la CFE) *100	Annuel	Espace de gestion des agences de l'eau	Compte de gestion des agences	Le refus de certains assujettis au paiement de la CFE	<b>SP/GIRE</b>
<b>Action 2 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes</b>						
<b>Objectif opérationnel</b> : Assurer un meilleur fonctionnement des agences de l'eau et des autres parties prenantes						
<b>Indicateur</b> : Nombre de SDAGE élaboré	Décompte du nombre de SDAGE élaboré	Annuel	National	Rapport bilan des agences de l'eau	La défaillance des prestataires et la mobilité du personnel	<b>SP/GIRE et Agences de l'Eau</b>
<b>Action 3 : Système national d'information sur l'eau</b>						
<b>Objectif opérationnel 3</b> : Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.						
<b>Indicateur 1</b> : Taux d'optimisation des réseaux piézométriques	Nombre de stations piézométriques fonctionnelles/ Nombre total des stations existants) *100	Annuel	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Rapport de performance	Défaillance des observateurs (lecteurs) sur le terrain	<b>DEIE/DGRE</b>
<b>Indicateur 2</b> : Taux d'optimisation de réseaux hydrométriques	Nombre de stations hydrométriques fonctionnelles/ Nombre total des stations existants) *100	Annuel	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Rapport de performance	Défaillance des observateurs (lecteurs) sur le terrain	<b>DEIE/DGRE</b>
<b>Action 4 : Recherche-développement dans le domaine de l'eau</b>						
<b>Objectif Opérationnel</b> : Approfondir les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.						

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
<b>Indicateur 1</b> : Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Nombre cumulé d'études thématiques réalisé sur le total des huit études prévues d'ici à 2025	Annuel	National. Espaces de gestion de l'eau.	Rapport d'études		<b>DGRE AE SP-GIRE</b>
<b>Action 5 : Protection des ressources en eau</b>						
<b>Objectif opérationnel : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages</b>						
<b>Indicateur 1</b> : Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges	Nombre de retenues d'eau de plus de 500 000 m <sup>3</sup> dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée divisé par le nombre total de retenues d'eau de plus de 500000 m <sup>3</sup> * 100.	<b>Triennal</b>	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Rapport de performance du PN-GIRE	Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques, Déblocage tardif du financement	<b>SP-GIRE</b>
<b>Action 6 : communication, plaidoyer et prise en compte des questions de droits humains dans la gestion des ressources en eau</b>						
<b>Objectif opérationnel : changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.</b>						
<b>Indicateur 1</b> : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires vulnérables (agences de l'eau, comités locaux de l'eau, organisations diverses) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau*100.	<b>Triennale</b>	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Rapport annuel des AE	Non définition des groupes minoritaires et vulnérables	<b>SP-GIRE</b>

Source : SP-GIRE,